

Vers l'État durable et stratégique

Dominique Bourg

L'État durable doit être conçu en partant de l'état actuel de la planète, pour le moins inquiétant. Seul un État qui parviendrait à réduire suffisamment les processus qui compromettent l'habitabilité de la Terre pourrait être durable. Or ces processus sont inséparables de nos modes de vie. S'il ne peut être libéral en tous points, l'État durable ne saurait pour autant être autoritaire. Un tel État, que l'on pourrait qualifier de stratégique, devrait s'appuyer sur un fonctionnement institutionnel significativement différent de celui que nous connaissons actuellement.

L'État durable n'est à chercher ni dans le passé ni dans le présent, dans la mesure où ce dernier ne semble guère se détacher d'un passé qui nous a conduits aux difficultés que nous connaissons. L'expression « sustainable development » remonte à l'année 1980, mais ses fondements ont été dégagés dès la première conférence sur l'homme et l'environnement, celle de Stockholm de juin 1972 ; et il a fallu attendre le Sommet de la Terre de Rio de 1992 pour que l'idée associée à cette expression, développée avec le rapport Brundtland de 1987, obtienne une reconnaissance internationale et une forme de déploiement. Depuis les années 80, force est toutefois de constater que les seuls succès environnementaux que nous connaissons sont des succès au mieux relatifs, jamais absolus.

Par exemple, les anciens pays industriels ont certes réussi à juguler l'augmentation de leur consommation directe d'énergie, mais en exportant les industries les plus carbonées et en important des biens carbonés. En conséquence, si leurs émissions globales de gaz à effet de serre n'ont cessé de croître, leurs émissions directes n'en constituent généralement grosso modo que la moitié, l'autre moitié provenant des émissions produites territorialement ailleurs, importées sous forme de biens finaux consommés. L'Allemagne a fourni un effort considérable en matière de production renouvelable d'électricité, mais avec un niveau d'émissions globales toujours aussi peu flatteur. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples. Et sur le plan mondial, tous les indicateurs environnementaux globaux n'ont cessé de se dégrader depuis que le développement durable s'est peu ou prou imposé à l'agenda international : qu'il s'agisse de la hausse des émissions de gaz à effet de serre, de l'effondrement de nombre de populations d'animaux sauvages, à commencer par les insectes et autres arthropodes, ou encore du taux d'érosion de la biodiversité ou de la pression sur les ressources en général.

L'habitabilité de la Terre sévèrement menacée

De cette situation, deux conséquences peuvent être dégagées. Première conséquence, le concept de durabilité faible¹ a perdu toute pertinence et est inséparable de l'état de choses présent. La durabilité faible signifie en effet la destruction progressive, clairement entamée, de l'habitabilité de la Terre. Nous devrions notamment connaître dès 2040 une augmentation de la température moyenne par rapport à la seconde moitié du XIX^e siècle de 2°C, seuil à partir duquel les conséquences des dérèglements climatiques commencent à devenir tragiques et peuvent donner lieu à un emballement. Dès 2040, de nombreuses capitales européennes pourraient régulièrement connaître des températures extrêmes s'échelonnant dans la gamme des 40°C. Au-delà d'une hausse de 3°C, ce sont d'immenses zones sur Terre qui, sous la pression conjointe de la chaleur et de l'humidité, pourraient devenir inhabitables. Deuxième conséquence, soit l'État durable promeut la durabilité forte, à savoir une empreinte écologique égale au plus à une planète, afin de mettre un terme à la dynamique de dépassement des limites planétaires, soit il n'est simplement pas durable.

1 Succinctement : l'idée selon laquelle les techniques résoudront nos difficultés, autrement dit « business as usual », par opposition à la nécessité de préserver les grands équilibres naturels, quitte à changer nos modes de vie.



Discussion en marge d'une réunion des Nations Unies à Genève (2013).

Modes de vie et démographie sur le banc des accusés

Quelles sont les raisons de notre destructivité, de la dégradation continue de l'habitabilité de la Terre ? Nous pouvons distinguer essentiellement deux raisons, la première renvoyant aux flux d'énergie et de matières appelés par nos consommations finales, individuelles et collectives, la seconde étant la démographie. Les flux en question occasionnent le dépassement des limites planétaires et bousculent les équilibres qui sous-tendent l'habitabilité de la Terre. Ils sont inséparables de nos modes de vie et peuvent très fortement varier en fonction des niveaux de richesse matérielle des individus. Rappelons que les 10 % les plus riches de la population mondiale émettent grosso modo 50 % des gaz à effet de serre, alors les 50 % les plus pauvres n'émettent que 10 % de ces gaz. Les écarts en termes de flux de matières sont à l'avenant. En revanche, riches et pauvres exigent approximativement la même surface pour épurer leur air et leur eau, et se nourrir ; ce faisant, la démographie humaine exerce une influence notable sur la biodiversité et son érosion.

L'État durable est alors celui qui organise la vie sociale et économique, fixe des bornes et des objectifs en fonction d'accords internationaux environnementaux réels ou potentiels – la perturbation des grands équilibres étant un phénomène planétaire –, de telle sorte que les flux incriminés

Zusammenfassung

Der Entwurf eines nachhaltigen Staates muss vom Ist-Zustand des Planeten ausgehen, der zumindest beunruhigend ist. Wie ist es zu diesem Zustand gekommen, und was sind seine Folgen? Ein Staat kann nur dann nachhaltig sein, wenn er jene Prozesse reduziert, welche die Bewohnbarkeit der Erde beeinträchtigen. Diese Prozesse sind untrennbar mit unserer Lebensweise verbunden. Deshalb muss der nachhaltige Staat von einem Grundprinzip des Liberalismus Abstand nehmen, namentlich der freien Gestaltung der Lebensweise durch das Individuum. Obwohl nicht vollumfänglich liberal, darf der nachhaltige Staat aber auch nicht autoritär sein: Erstens, weil die notwendigen Veränderungen und Einschränkungen nur durch demokratische Prozesse entstehen können und zweitens, weil andere Grundfreiheiten keinesfalls beeinträchtigt werden dürfen. Der nachhaltige Staat tritt insofern als strategischer Akteur auf, als dass er zwar die Einhaltung qualitativer Richtlinien und quantitativer Schwellenwerte sicherstellt, nicht aber in die Vielfalt der möglichen Wege zu diesen Zielen eingreift. Ein solcher Staat muss substantiell anders gestaltet sein, als wir ihn heute kennen – und als er zur Dynamik in eine verheerende Zukunft beiträgt.

redescendent en deçà des seuils définis par les connaissances disponibles. Or, il n'est d'autre moyen d'y parvenir que de réguler les substrats matériels de nos modes de vie individuels et autres consommations finales collectives. Ce faisant, l'État durable déroge à l'un des principes fondamentaux du libéralisme, à savoir la libre détermination par les individus de leurs modes de vie.

L'État durable : ni libéral ni autoritaire, mais stratégique

L'État durable est-il pour autant un État autoritaire ? Non, et ce pour deux raisons. La première est qu'il ne s'agit nullement d'imposer quoi que ce soit sans assentiment populaire. Ce plafonnement du fondement matériel de nos modes de vie ne peut que passer par la volonté populaire et la démocratie directe, tant il est exigeant. En d'autres termes, la détermination de nos modes de vie transiterait d'une modalité à l'autre de la liberté politique : de la liberté négative qui ménage aux agissements individuels un espace hors normes légales, à la liberté positive, à savoir la détermination de la norme par le souverain (le peuple). Quoique cela puisse nous surprendre, héritiers et héritières de la modernité que nous sommes, nos modes de vie corrélés à la masse démographique sont devenus éminemment dangereux pour notre propre survie, telle une substance nocive assortie d'un interdit. Deuxième raison, les autres libertés fondamentales – celles d'expression, de presse, de réunion, de culte, de mœurs, etc. –, ne seraient pas affectées.

Autre trait distinctif de l'État durable, il se comporte en État stratégique, au sens où il contrôle le respect de principes qualitatifs et de seuils quantitatifs, sans interférer avec la diversité des modalités possibles de les atteindre, laissées aux initiatives individuelles ou collectives. Il se situe à l'interface entre les différentes collectivités territoriales publiques et les grands engagements internationaux. Un tel État ne saurait s'appuyer sur les seuls parlements classiques, rétifs à la donne scientifique dès lors qu'elle s'oppose à des intérêts fortement installés. C'est pourquoi j'ai, avec d'autres, proposé l'institution d'un contre-poids : celui d'une troisième chambre, dotée de pouvoirs réels, mais nullement de celui de statuer, de voter la loi. Cette chambre s'appuierait sur un Collège du futur ayant pour tâche de mettre à disposition une synthèse de l'évolution des connaissances sur l'environnement (système Terre), connaissances qui sont au fondement de la durabilité forte, et le futur de la société. En l'état, ce schéma institutionnel n'est pas entièrement adapté à la donne helvétique, puisqu'il suppose une forme de cour constitutionnelle. En revanche, l'idée de veto suspensif obligeant le Parlement à rediscuter d'un projet de loi avant promulgation pourrait très bien trouver sa place dans le dispositif institutionnel suisse. À l'impossible saisine du juge constitutionnel pourrait se substituer une procédure de passage devant le souverain par voie référendaire pour des décisions écologiquement fondamentales.

Les lectrices et lecteurs le constateront sans peine : le schéma proposé ici s'éloigne certes significativement de l'actuel fonctionnement institutionnel, mais ce dernier participe d'une dynamique internationale qui nous précipite vers des lendemains tragiques.

Références

- Bourg, Dominique et Kerry Whiteside (2010) : Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique, Seuil, Paris.
- Bourg, Dominique et al. (2017) : Inventer la démocratie du XXI^e siècle. L'Assemblée citoyenne du futur, Les Liens qui libèrent/FNH, Paris.
- Bourg, Dominique et al. (2020) : Retour sur Terre. 35 propositions, Puf, Paris.
- Bourg, Dominique (2020) : Transcendental Damage Versus Global Risks, in Jodelet, Denise et al. : Societies Under Threat. A Pluri-Disciplinary Approach, Springer, Cham, pp. 41-46.

DOI

[10.5281/zenodo.4071370](https://doi.org/10.5281/zenodo.4071370)

L'auteur

Dominique Bourg a été professeur à la Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE) de l'Université de Lausanne de 2006 à 2019. Il est désormais professeur honoraire. Ses domaines de recherche portent notamment sur l'étude de la pensée écologique, les risques et le principe de précaution, l'économie circulaire et la démocratie écologique.

